



COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

Septième session

Rome, 7-9 mars 2023

MISE EN ŒUVRE ET EXAMEN DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. INTRODUCTION	1-3
II. APPUI APPORTÉ À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES	4-33
III. EXAMEN DU PLAN D'ACTION MONDIAL	34-38
IV. INDICATIONS QUE LE GROUPE DE TRAVAIL EST INVITÉ À DONNER	39-42

I. INTRODUCTION

1. À sa 18^e session ordinaire, en 2021, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) s'est penchée sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières¹ (le Plan d'action mondial). La Commission a invité les pays à déployer davantage d'efforts pour mettre en œuvre le Plan d'action mondial et à contribuer, par l'intermédiaire de leurs points focaux nationaux, à l'élaboration et à la mise à l'essai du nouveau système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières, et à continuer de communiquer des données sur ces ressources. De plus, elle a encouragé les pays à continuer d'intégrer les ressources génétiques forestières aux mesures de plus grande ampleur et plus globales consacrées à la gestion durable des forêts, ainsi qu'aux mesures relatives à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets dans le domaine des forêts, et à déterminer si des actions spécifiques et stratégiques liées aux ressources génétiques forestières devaient être entreprises².

2. La Commission a demandé à la FAO de continuer à coordonner et à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action mondial, en collaboration avec les réseaux régionaux consacrés aux ressources génétiques forestières et les organisations internationales concernées³. Elle a également demandé à la FAO de poursuivre son travail de mise au point du nouveau système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières.

3. Le présent document résume les activités qui ont été menées par la FAO depuis la dernière session de la Commission pour appuyer, en collaboration avec ses partenaires, la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Les activités sont regroupées en fonction des quatre domaines prioritaires du Plan d'action mondial, en vue de leur examen par le Groupe de travail. Le document intitulé *Deuxième rapport préliminaire sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières*⁴ résume les efforts menés au niveau national pour mettre en œuvre le Plan d'action mondial, sur la base des rapports nationaux communiqués à la FAO. On trouve également dans ce document une proposition de processus pour l'examen du Plan d'action mondial, qui fait suite aux conclusions du deuxième rapport sur *L'État des ressources génétiques forestières dans le monde* (ci-après le «deuxième rapport»)⁵.

II. APPUI APPORTÉ À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

a) Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations sur les ressources génétiques forestières (domaine prioritaire 1)

4. La conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières reposent sur la disponibilité d'informations et de connaissances fiables sur les arbres forestiers et d'autres plantes ligneuses, ainsi que sur les écosystèmes dans lesquels ces espèces poussent naturellement ou sont cultivées. Le premier rapport sur l'État des ressources génétiques forestières dans le monde⁶ a montré que la disponibilité des informations concernant les ressources génétiques forestières variait considérablement selon les pays et qu'il était crucial de disposer d'informations précises et supplémentaires sur les ressources génétiques forestières qui soient agrégées aux niveaux régional et mondial. Le Plan d'action mondial appelle donc à améliorer la disponibilité des informations concernant ces ressources ainsi que l'accès à ces informations aux niveaux national, régional et international.

¹ FAO. 2014. *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières*. Rome. <http://www.fao.org/3/i3849f/i3849f.pdf>.

² CGRFA-18/21/Report, paragraphe 62.

³ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 63.

⁴ CGRFA/WG-FGR-7/23/4/Inf.1.

⁵ CGRFA/WG-FGR/7/23/3.

⁶ FAO. 2014. *The State of the World's Forest Genetic Resources* (L'État des ressources génétiques forestières dans le monde). Rome. <https://www.fao.org/3/i3825e/i3825e.pdf>.

Suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial

5. À sa 16^e session ordinaire, la Commission a adopté les cibles, indicateurs et moyens de vérification relatifs aux ressources génétiques forestières devant servir d'outils d'évaluation pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial, ainsi qu'un calendrier de suivi⁷. Le processus de communication des rapports pour le *Premier rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières* (le Premier rapport sur la mise en œuvre)⁸ a eu lieu en 2017-2018. La FAO a présenté le rapport lors de la 17^e session ordinaire de la Commission, en 2019.

6. Il était prévu que le *Deuxième rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières* (le Deuxième rapport sur la mise en œuvre) soit élaboré en même temps que le deuxième rapport. À cette fin, la Commission a adopté, à sa 17^e session ordinaire, le calendrier⁹ et les directives¹⁰ pour l'élaboration des rapports nationaux. Selon le calendrier, le Groupe de travail devrait examiner le Deuxième rapport sur la mise en œuvre à sa présente session.

7. L'élaboration du Deuxième rapport sur la mise en œuvre a été lancée en juin 2019. On trouvera des informations détaillées dans le document intitulé *Élaboration du deuxième rapport sur L'État des ressources génétiques forestières dans le monde*¹¹.

8. En janvier 2023, 66 pays au total avaient communiqué des données et des informations au moyen du questionnaire en ligne établi en vue de l'élaboration du Deuxième rapport sur la mise en œuvre (tableau 1).

Tableau 1. Liste des pays (66) ayant communiqué des données et des informations au moyen du questionnaire en ligne (en janvier 2023).

Région	Pays
Afrique	Afrique du Sud, Burkina Faso, Eswatini, Éthiopie, Guinée, Kenya, Madagascar, Maroc, Mauritanie, Namibie, Niger, Zimbabwe
Amérique du Nord	Canada, États-Unis d'Amérique
Amérique latine et Caraïbes	Argentine, Brésil, Chili, Équateur, Mexique, Sainte-Lucie
Asie	Chine, Inde, Japon, Malaisie, République de Corée, République démocratique populaire lao, Sri Lanka, Thaïlande
Europe	Allemagne, Arménie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Türkiye, Ukraine
Pacifique Sud-Ouest	Australie, Fidji, Vanuatu
Proche-Orient	Iran (République islamique d'), Liban, Yémen

9. En ce qui concerne les réseaux régionaux, des rapports ont été communiqués par le Programme de ressources génétiques forestières pour l'Asie et le Pacifique (APFORGEN)¹² et le Programme européen pour les ressources génétiques forestières (EUFORGEN)¹³. En outre, l'Agenda international

⁷ CGRFA-16/17/Report, paragraphe 74.

⁸ CGRFA-17/19/10.2/Inf.1.

⁹ CGRFA-17/19/10.3, *annexe II*.

¹⁰ CGRFA-17/19/10.3/Inf.1.

¹¹ CGRFA/WG-FGR-7/23/3.

¹² <http://www.apforgen.org/>.

¹³ <http://www.euforgen.org/>.

pour la conservation dans les jardins botaniques (BGCI)¹⁴ et les Jardins botaniques royaux de Kew (RBG)¹⁵ ont transmis des rapports.

10. Sur la base des rapports reçus, la FAO a élaboré le Deuxième rapport préliminaire sur la mise en œuvre¹⁶ afin d'informer le Groupe de travail. Ce rapport donne des informations détaillées sur les progrès accomplis par les pays ayant communiqué leur rapport en ce qui concerne la mise en œuvre du Plan d'action mondial et met en lumière les contributions des réseaux régionaux et des organisations internationales.

11. Le Deuxième rapport préliminaire sur la mise en œuvre indique que des progrès ont été accomplis dans les quatre domaines prioritaires du Plan d'action mondial. En outre, il confirme que les quatre domaines prioritaires restent très pertinents et que les efforts visant à mettre en œuvre ces domaines prioritaires aux niveaux national, régional et mondial doivent être poursuivis et intensifiés. Le Deuxième rapport sur la mise en œuvre donne une image plus complète des progrès accomplis que le précédent rapport, car le nombre de pays ayant communiqué leur rapport est passé à 66, contre 44 en 2018. Toutefois, il faut garder à l'esprit que les 66 pays ayant communiqué leur rapport pour le Deuxième rapport sur la mise en œuvre représentent seulement 62 pour cent des pays qui ont jusqu'à présent désigné un point focal national pour les ressources génétiques forestières et seulement 37 pour cent des 179 pays membres de la Commission.

Système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières

12. En 2020, la FAO a lancé deux projets mondiaux sur les ressources génétiques forestières: un projet visant à renforcer les capacités techniques des points focaux nationaux en matière de collecte et de communication de données sur les ressources génétiques forestières et un autre projet consistant à appuyer l'élaboration d'un système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières. Les deux projets sont financés par des contributions extrabudgétaires fournies par le Gouvernement de l'Allemagne (un million d'USD environ). Ces projets contribuent directement à la mise en œuvre du Plan d'action mondial et en particulier de son domaine prioritaire 1.

13. Pendant la période de communication des rapports, la FAO a poursuivi la mise au point du système d'information. Lors des réunions régionales tenues en 2020-2021, elle a également présenté aux points focaux nationaux et aux autres experts nationaux des informations sur l'élaboration du nouveau système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières.

14. Le système d'information sera composé d'un site web public et d'une interface pour la communication des rapports à laquelle seuls les points focaux nationaux auront accès et qui leur permettra de gérer les données sur les ressources génétiques forestières. Sur le site web, il sera possible de visualiser les données communiquées sous forme de tableaux de bord et de cartes dynamiques. Des outils permettront aux utilisateurs de faire des recherches et d'afficher les données par pays, régions, espèces ou indicateurs spécifiques. On pourra également télécharger des données et exporter des graphiques et tableaux récapitulatifs.

15. Sur la partie du site dont l'accès sera restreint, le questionnaire en ligne sera présenté avec une visualisation améliorée par rapport à la plateforme OpenForis. En outre, les points focaux nationaux pourront télécharger le questionnaire complété et des données spécifiques aux espèces pour leur propre usage. Le site à accès restreint comprendra également une page résumant les informations sur le pays, ce qui permettra d'avoir une vue d'ensemble des données communiquées, y compris la date et l'heure des précédentes communications de données. Dans la partie du site qui leur est réservée, les points focaux nationaux pourront également proposer l'ajout de nouveaux noms d'espèces à la liste mondiale des espèces figurant dans le questionnaire en ligne.

16. De décembre 2021 à janvier 2022, la FAO a mené une enquête auprès des points focaux nationaux afin de savoir quelles seraient les fonctionnalités essentielles que devrait comporter l'interface utilisateur du système d'information. Des contributions de 37 points focaux nationaux ont

¹⁴ <https://www.bgci.org/>.

¹⁵ <https://www.kew.org/>.

¹⁶ CGRFA/WG-FGR-7/23/4/Inf.1.

été reçues. Dans leurs réponses, les points focaux nationaux ont recommandé que le système d'information donne accès aux données communiquées précédemment et soit facile à utiliser et que l'on puisse utiliser différents systèmes d'exploitation et différents navigateurs internet pour entrer les données.

17. Concernant le site web public, les points focaux nationaux ont recommandé que, à l'intention des non-spécialistes et des responsables des politiques, les données soient affichées et résumées de façon attrayante, sous la forme de tableaux, de graphiques, de tableaux de bord et de cartes. En outre, il a été suggéré que l'on puisse rechercher des données en fonction de différents critères, notamment les pays, les espèces et les indicateurs utilisés pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Les possibilités de télécharger ou d'imprimer les données communiquées et de pouvoir transmettre des données hors ligne ont également été mentionnées par plusieurs points focaux nationaux. Il a également été souligné qu'il faudrait que l'interface pour la communication des rapports soit disponible en plusieurs langues. Concernant d'autres utilisations éventuelles du nouveau système d'information, les points focaux nationaux ont recommandé de garder à l'esprit les exigences en matière de communication de rapports des processus internationaux ayant trait aux ressources génétiques forestières, notamment la Convention sur la diversité biologique.

18. La FAO élabore actuellement un manuel de l'utilisateur qui explique la structure et les fonctionnalités du nouveau système d'information. En outre, elle prévoit d'organiser en 2023, dans toutes les régions, des ateliers régionaux de formation en ligne à l'intention des points focaux nationaux. Ces ateliers donneront également l'occasion aux points focaux nationaux de vérifier que la migration vers le nouveau système des données qu'ils ont communiquées au moyen du système actuel s'est déroulée correctement.

b) Conservation *in situ* et *ex situ* des ressources génétiques forestières (domaine prioritaire 2)

19. La conservation *in situ* est le moyen privilégié pour conserver les ressources génétiques forestières car elle permet aux arbres forestiers et aux autres plantes ligneuses de poursuivre leurs processus d'évolution et d'adaptation aux changements. La conservation *ex situ* des ressources génétiques forestières est un complément nécessaire à la conservation *in situ*, en particulier lorsque l'effectif de la population est extrêmement faible dans le milieu naturel. Le Plan d'action mondial prend en compte le rôle important que jouent les zones protégées, ainsi que la gestion des forêts et des arbres situés sur les exploitations, dans le cadre de la conservation des ressources génétiques forestières. Au titre de son domaine prioritaire 2, il appelle à la conservation de la diversité génétique et des processus d'évolution de ces espèces en améliorant la mise en œuvre et l'harmonisation des mesures de conservation des ressources génétiques forestières, à la fois *in situ* et *ex situ*.

20. La FAO a apporté son appui à de nombreux pays de toutes les régions en vue de l'élaboration de projets nationaux de grande envergure visant à renforcer la conservation et la gestion durable des forêts, y compris la restauration des forêts et des paysages. Ces projets contribuent, directement ou indirectement, à la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Ils relèvent davantage du domaine prioritaire 3 (utilisation durable, mise en valeur et gestion des ressources génétiques forestières). Un certain nombre d'entre eux comprennent également des activités qui permettent d'améliorer la conservation *in situ* des ressources génétiques forestières. Le financement de projets nationaux d'une telle envergure a été essentiellement assuré par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds vert pour le climat (FVC). Des informations détaillées concernant les projets sont indiquées ci-dessous au titre du domaine prioritaire 3 (voir II. c)). Il n'existe actuellement aucun projet coordonné par la FAO portant particulièrement sur la conservation *ex situ* des ressources génétiques forestières.

21. Le nouveau système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières, une fois lancé, pourra contribuer au renforcement de la conservation *in situ* et *ex situ* des ressources génétiques forestières, car il permettra aux pays de démontrer leurs progrès dans ce domaine et les aidera à signaler aux donateurs potentiels les aspects qui nécessiteraient davantage d'investissements.

**c) Utilisation durable, mise en valeur et gestion des ressources génétiques forestières
(domaine prioritaire 3)**

22. La gestion durable des forêts vise à utiliser les forêts et les arbres de sorte à maintenir dans le temps leur capacité à fournir des produits ligneux et non ligneux, des avantages socioéconomiques et des services environnementaux. Il est donc essentiel de veiller à ce que les ressources génétiques forestières et les considérations génétiques soient dûment prises en compte pour parvenir à une gestion véritablement durable des forêts, ainsi que pour assurer la conservation à long terme de la biodiversité forestière. Dans le cadre de son domaine prioritaire 3, le Plan d'action mondial vise à améliorer l'utilisation durable, la mise en valeur et la gestion des ressources génétiques forestières afin de contribuer au développement durable, à la sécurité alimentaire et à la diminution de la pauvreté.

23. Le portefeuille des projets de la FAO financés par le FEM et axés sur les forêts et les arbres a considérablement augmenté¹⁷. Il comprend le Programme d'impact sur la gestion durable des forêts – volet gestion durable des zones arides –, qui vise à appuyer les efforts entrepris pour éviter, réduire et inverser les processus de déforestation, de dégradation et de désertification dans 11 pays d'Afrique et d'Asie (Angola, Botswana, Burkina Faso, Kazakhstan, Kenya, Malawi, Mongolie, Mozambique, Namibie, République-Unie de Tanzanie et Zimbabwe). Le Programme d'impact est opérationnel depuis juin 2021. Il est dirigé par la FAO, en partenariat avec la Banque mondiale, l'Union internationale pour la conservation de la nature et le Fonds mondial pour la nature (WWF). Le FEM finance ce programme à hauteur de 104 millions d'USD. La plupart des pays partenaires prévoient de renforcer leurs systèmes nationaux d'approvisionnement en semences d'arbres, dans le cadre de projets nationaux. En outre, la FAO aide actuellement plusieurs autres pays¹⁸ à mettre en œuvre des projets financés par le FEM qui ont pour objectif de renforcer la gestion durable des forêts ou la restauration des paysages.

24. Le portefeuille des projets de la FAO financés par le FVC s'est également étoffé rapidement et comprend à présent des projets qui sont en cours et des propositions complètes de projets qui ont été approuvées dans 12 pays¹⁹, un accent particulier étant mis sur les forêts et les arbres. Les projets financés par le FVC consistent à lutter contre la déforestation et à atténuer le changement climatique en plantant des arbres et en gérant mieux les forêts existantes. Ils comprennent souvent d'autres activités ayant trait aux forêts qui permettent d'améliorer les moyens d'existence des populations locales et de préserver la biodiversité.

¹⁷ De plus amples informations sur les projets du FEM dirigés par la FAO sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/gef/fr/>.

¹⁸ Gestion intégrée des forêts et de la biodiversité au service du développement durable dans la chaîne de montagnes des Bibans en Algérie (2022-2027); Remise en état et développement durable intégré des paysages de production forestière de chênes-lièges en Algérie (2021-2025); Restauration des forêts et des paysages au service de la résilience des paysages et des moyens d'existence en République centrafricaine (2018-2023); Gestion durable des forêts à l'appui de la résilience des forêts face au changement climatique en Chine (2016-2023); Gestion durable des paysages de production ligneuse au service de la conservation de la biodiversité à Haïti (2022-2028); Adaptation intelligente des paysages forestiers dans les zones montagneuses du Liban (2016-2023); Inverser les processus de déforestation et de dégradation dans les forêts de *Pinus gerardiana* à haute valeur de conservation au Pakistan (2018-2024); Améliorer la biodiversité, les flux écosystémiques et les stocks de carbone au moyen de la gestion durable des forêts et de la remise en état des terres forestières dégradées aux Philippines (2021-2025); Restauration des paysages au service des fonctions écosystémiques et de l'atténuation du changement climatique en République démocratique de Sao Tomé-et-Principe (2018-2024); Approche axée sur les paysages de la restauration des forêts fluviales, de la conservation de la biodiversité et de l'amélioration des moyens de subsistance au Soudan (2022-2024); Gestion intégrée des paysages dans les terres boisées arides de type miombo en République-Unie de Tanzanie (2021-2027); Renforcement de la conservation de la biodiversité et de la gestion durable des paysages forestiers dans région du mont Ida en Türkiye (2022-2027); Gestion durable des forêts dans les zones de montagne et les vallées en Ouzbékistan (2018-2025).

¹⁹ Argentine, Arménie, Chili, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Guatemala, Kirghizistan, Népal, Paraguay et Soudan. De plus amples informations sur les projets du FVC dirigés par la FAO sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/climate-change/international-finance/green-climate-fund/fr/>.

25. D'autres projets et programmes de la FAO ont également continué à contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Au titre de l'initiative «Action contre la désertification»²⁰, la FAO et ses partenaires s'emploient à renforcer les systèmes d'approvisionnement en semences d'arbres dans le cadre des efforts entrepris pour restaurer les forêts et les arbres au Burkina Faso, en Érythrée, en Éthiopie, aux Fidji, en Gambie, à Haïti, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Nigéria, au Sénégal et au Soudan. En outre, le Mécanisme de restauration des forêts et des paysages²¹ a élargi ses activités et appuie actuellement des initiatives de restauration à grande échelle, avec la participation de différents donateurs et partenaires issus de 20 pays²². Ces projets ont pour objet de chercher de nouvelles façons d'améliorer la gestion des ressources génétiques forestières et de favoriser la régénération de forêts génétiquement riches.

26. Une fois lancé, le nouveau système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières pourra également contribuer à l'élaboration de nouveaux projets du FEM et du FVC puisqu'il mettra à disposition des données, par exemple sur les programmes qui concernent les semences d'arbre et la sélection, ainsi que sur les capacités en matière de production de semences de différentes espèces. Ces informations pourront également favoriser la mise en œuvre de projets en cours.

27. En 2022, la FAO a ouvert un appel à études de cas sur l'utilisation des biotechnologies agricoles pour répondre aux besoins des petits exploitants dans les pays en développement²³. Plusieurs études de cas de différents secteurs, y compris celui des forêts, seront publiées en 2023.

d) Politiques, institutions et renforcement des capacités (domaine prioritaire 4)

28. Les politiques et cadres réglementaires nationaux relatifs aux ressources génétiques forestières sont incomplets, inefficaces, voire inexistantes. Cette situation est due au fait que les ressources génétiques forestières sont souvent mal gérées et que l'on connaît mal leur importance dans de nombreux pays. Le Plan d'action mondial appelle à l'élaboration de stratégies nationales sur les ressources génétiques forestières et souligne l'importance de la sensibilisation et du renforcement des capacités à tous les niveaux. Le Plan d'action mondial prend en compte, par ailleurs, la nécessité de renforcer la collaboration régionale et internationale et de mobiliser les ressources nécessaires, y compris les financements, aux fins de la conservation, de l'utilisation durable et de la mise en valeur des ressources génétiques forestières. La Commission, à sa 18^e session ordinaire, a demandé à la FAO de poursuivre ses efforts visant à sensibiliser la communauté internationale au Plan d'action mondial et à l'importance des ressources génétiques forestières²⁴.

29. La FAO a poursuivi sa collaboration avec les réseaux régionaux sur les ressources génétiques forestières pendant la période de communication des rapports et prévoit également de consolider le rôle de ces réseaux dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial, sous réserve de la disponibilité de ressources financières. La FAO a également continué de collaborer avec ses partenaires internationaux, en particulier avec Bioversity International, l'Agenda international pour la conservation dans les jardins botaniques, les Jardins botaniques royaux de Kew et le Centre mondial d'agroforesterie.

30. Lors du XV^e Congrès forestier mondial, qui s'est tenu à Séoul (République de Corée) du 2 au 6 mai 2022, la FAO, Bioversity International et le Centre mondial d'agroforesterie ont organisé une séance sur le rôle des ressources génétiques forestières et de la gestion intégrée des organismes nuisibles et des maladies dans le maintien de la santé et de la résilience des forêts. L'objectif de la séance était de mieux faire connaître aux responsables des politiques et aux praticiens l'importance des ressources génétiques forestières et de la gestion intégrée des organismes nuisibles et des maladies

²⁰ <http://www.fao.org/in-action/action-against-desertification/fr/>.

²¹ <http://www.fao.org/in-action/forest-landscape-restoration-mechanism/fr/>.

²² Burkina Faso, Cambodge, Fidji, Guatemala, Guinée, Kenya, Liban, Malawi, Maroc, Niger, Ouganda, Pakistan, Pérou, Philippines, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et Vanuatu.

²³ <https://www.fao.org/research-extension-systems/resources/detail/fr/c/1492888/>.

²⁴ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 63.

dans le contexte de la gestion des forêts, de la conservation de la biodiversité et de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets. L'enregistrement de la séance est disponible sur le site web de la FAO²⁵.

31. En octobre 2022, le Comité des forêts de la FAO, à sa 26^e session, a examiné le projet de *Plan d'action 2024-2027 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture*²⁶. Il a recommandé que la FAO prenne également en compte, lors de la mise au point définitive du Plan d'action, les éléments nouveaux qui se sont faits jour dans le cadre de la Commission et de son Groupe de travail sur les ressources génétiques forestières²⁷. À la suite d'une demande formulée par le Comité, à sa 25^e session²⁸, la FAO a également publié en 2022, en collaboration avec le Centre de recherche forestière internationale, une étude sur l'intégration de la biodiversité dans le secteur des forêts²⁹. L'étude présente une analyse des progrès accomplis dans l'intégration d'aspects liés à la biodiversité dans les politiques et les pratiques de gestion forestières et souligne l'importance de la gestion des ressources génétiques forestières.

32. Dans le contexte des activités du Mécanisme de restauration des forêts et des paysages, la FAO a également examiné, en collaboration avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), les activités de l'Initiative pour la restauration³⁰. L'examen montre que les projets nationaux menés dans le cadre de l'Initiative pour la restauration ont créé une forte demande de semences d'arbre et que l'importance des ressources génétiques forestières est de plus en plus prise en compte dans les projets. Le fait qu'il faille veiller à une bonne gestion des ressources génétiques forestières est également étayé par une étude publiée par la FAO en 2021³¹, qui porte sur la mise en œuvre de la restauration des forêts et des paysages en Afrique. Les principaux enjeux recensés dans l'étude sont l'approvisionnement insuffisant en semences d'arbre pour la restauration et les problèmes liés à la diversité génétique des semences utilisées.

33. Comme demandé par la Commission³², la FAO a mis à jour les *Directives volontaires relatives à l'élaboration de stratégies nationales sur les ressources génétiques forestières*, en y ajoutant des exemples d'approches tirés des rapports nationaux reçus par la FAO en vue de l'élaboration du deuxième rapport. La publication sera mise à disposition sur le site web de la FAO³³.

III. EXAMEN DU PLAN D'ACTION MONDIAL

34. Le Plan d'action mondial, adopté par la Conférence de la FAO en 2013, est un document à évolution continue qui peut être mis à jour en fonction de la suite que la Commission décide de donner³⁴. Il s'agit d'un instrument de politique générale d'application volontaire et non contraignant, qui a été mis au point sur la base des priorités stratégiques définies lors de la première évaluation mondiale des ressources génétiques forestières³⁵. Le Programme de travail pluriannuel de la

²⁵ <https://www.fao.org/event/world-forestry-congress/wfc-programme/sub-theme-sessions/sub-theme-2/fr>.

²⁶ COFO/2022/6.2, annexe 2.

²⁷ COFO/2022/REP, paragraphe 22, alinéa e.

²⁸ COFO/2020/REP, paragraphe 17, alinéa b.

²⁹ Harrison, R.D., Shono, K., Gitz, V., Meybeck, A., Hofer, T., et Wertz-Kanounnikoff, S. 2022. *Mainstreaming biodiversity in forestry* (Intégration de la biodiversité dans le secteur des forêts). Étude FAO: Forêts, n° 188. Rome, FAO et Bogor (Indonésie), CIFOR. <https://doi.org/10.4060/cc2229en>.

³⁰ UICN, FAO et PNUE. 2022. *L'Initiative pour la restauration: revue annuelle 2021*. Rome. Disponible à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/CC2051FR>.

³¹ Mansourian, S., et Berrahmouni, N. 2021. *Examen de l'état de la restauration des forêts et des paysages en Afrique*. Accra. FAO et Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD). <https://www.fao.org/documents/card/en/c/CB6111FR>.

³² CGRFA-18/21/Report, paragraphe 63.

³³ <https://www.fao.org/forest-genetic-resources/fr/>.

³⁴ FAO. 2014. *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières*. Rome, paragraphe 7.

³⁵ FAO. 2014. *The State of the World's Forest Genetic Resources* (L'État des ressources génétiques forestières dans le monde). Rome. <https://www.fao.org/3/i3825e/i3825e.pdf>.

Commission prévoit que le Plan d'action mondial sera examiné par la Commission à sa 20^e session ordinaire.

35. Le Groupe de travail souhaitera donc peut-être réfléchir à la manière dont l'examen du Plan d'action mondial devrait être conduit. Cet examen pourrait être mené en deux étapes. Premièrement, les membres de la Commission et les parties prenantes pourraient examiner les conclusions du deuxième rapport et toute autre information pertinente, dans le but de définir de nouveaux domaines prioritaires ou de définir quels domaines prioritaires existants devraient être amendés. Deuxièmement, le Groupe de travail pourrait examiner les recommandations, telles que rassemblées par le secrétariat.

36. Pendant la première phase, des consultations régionales et/ou sous-régionales pourraient être menées afin d'analyser, sur la base des conclusions du deuxième rapport, l'état des ressources génétiques forestières et de définir les lacunes du Plan d'action mondial et les éventuelles modifications que l'on pourrait y apporter. Les consultations pourraient prendre la forme de réunions en présentiel ou en ligne, sous réserve de la disponibilité de ressources financières extrabudgétaires, ou d'une procédure de correspondance écrite.

37. Pendant la seconde phase, le secrétariat pourrait élaborer un document qui résumerait les recommandations découlant des consultations et présenterait les différentes possibilités de mise en œuvre, en vue de son examen par le Groupe de travail et la Commission. Toutefois, il faut garder à l'esprit qu'il est possible que la modification du Plan d'action mondial ne soit pas la seule possibilité que le Groupe de travail souhaitera peut-être envisager pour donner suite aux conclusions du deuxième rapport. Si l'on envisage de modifier le Plan d'action mondial, il faudra également prendre en compte les conséquences sur le suivi de sa mise en œuvre, notamment en ce qui concerne les cibles, les indicateurs et les moyens de vérifications adoptés par la Commission. Ainsi, l'examen du Plan d'action mondial pourrait déboucher sur l'élaboration d'un document autonome qui mettrait en avant ou en retrait certains domaines prioritaires du Plan d'action mondial ou définirait des domaines prioritaires supplémentaires.

38. À sa 20^e session ordinaire, la Commission pourrait alors examiner et parachever le Plan d'action mondial actualisé ou tout autre document qui pourrait avoir été produit dans le cadre du processus d'examen, et le transmettre, le cas échéant, à la Conférence de la FAO pour approbation ou adoption.

IV. INDICATIONS QUE LE GROUPE DE TRAVAIL EST INVITÉ À DONNER

39. Le Groupe de travail souhaitera peut-être prendre note des activités menées pour appuyer la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Il souhaitera également peut-être prendre note du Deuxième rapport préliminaire sur la mise en œuvre et donner des indications à la Commission à ce sujet. En outre, le Groupe de travail souhaitera peut-être recommander que la version finale du Deuxième rapport sur la mise en œuvre soit présentée à la Commission, à sa prochaine session, pour examen.

40. Le Groupe de travail souhaitera peut-être recommander que la Commission invite les pays à poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action mondial et les encourage à tenir compte des conclusions du Deuxième rapport sur la mise en œuvre, le cas échéant.

41. Le Groupe de travail souhaitera peut-être recommander:

- i. que la Commission débute l'examen du Plan d'action mondial, en tenant compte des conclusions du deuxième rapport;
- ii. que des consultations régionales se tiennent afin d'examiner le Plan d'action mondial à la lumière des conclusions du deuxième rapport;
- iii. que le secrétariat élabore, sur la base des conclusions des consultations régionales, un projet de Plan d'action mondial révisé ou tout autre document, le cas échéant, en vue de son examen par le Groupe de travail et la Commission.

42. Le Groupe de travail souhaitera peut-être recommander en outre à la Commission d'encourager les donateurs à appuyer la mise en œuvre du Plan d'action mondial et de la Stratégie de financement pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières, telle qu'adoptée par la Commission en 2019.